Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024
ID : 060-216002105-20240924-DELIB202433A-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024-33

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Convocation du	**12 juillet 2024**
Affichage du	**12 juillet 2024**

Nombre de membres en exercice	**18**
Nombre de présents	**12**
Nombre de votants	**14**
PROCURATIONS	**02**

Objet : **CONVENTION PORTANT MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN – BAIL AVEC LA SOCIETE ATC FRANCE**

L'an deux mil VINGT QUATRE, le VINGT-QUATRE SEPTEMBRE à VINGT heures TRENTE, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, Mme LACOUR Aude, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, M ROSELLE Regis, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Éric, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, ses Conseillers Municipaux

Absents :
Mme MEYFROODT Charlotte, excusée,
M THOMA Hervé,
Mme VIDARD Stéphanie, procuration à Mme LACOUR Aude,
Mme SPIRA Julie, excusée
Mme RIGARD Sabine,
Mme ALLAIN Geneviève, procuration à M NABONNE Eric,

Secrétaire : M BOULARAND Claude,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Code de la propriété des personnes publiques ;

VU le projet de la convention ci-annexé;

CONSIDERANT QU'aux termes d'un contrat de bail en date du 16 janvier 2015, la commune d'Ercuis a approuvé le droit d'occuper la parcelle cadastrés 32 section Z, sise DEPARTEMENTALE 29 à la société FPS TOWERS;

CONSIDERANT QU'au 1ier janvier 2018 FPS TOWERS a été renommée ATC FRANCE ;

CONSIDERANT QUE l'entreprise ATC souhaite augmenter la superficie de 10 m²,

Il convient donc de rédiger une convention de mise à disposition d'un terrain.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024
ID : 060-216002105-20240924-DELIB202433A-DE

Après avoir l'exposé du rapporteur

Le Conseil Municipal délibère, à la majorité
(CONTRE : Geneviève ALLAIN)

Article 1 : **ACCEPTER** le projet de bail annexé.

Article 2 : **AUTORISER** le Maire à signer le projet annexé.

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355